

Troyes, le 23 MARS 2021

**Association MA DADA**  
Monsieur Alexandre Lèchent

Envoi par mail

**Affaire suivie par :**

Marie-Hélène DESBUISSONS

Tel. : 03 25 42 50 15

Vos réf. : votre mail du 2 mars 2020

**Objet :** Demande de communication de l'état des indemnités des élus du conseil départemental établi au titre de l'article L3123-19-2-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur,

Par mail en date du 2 mars 2020, vous sollicitez la communication de l'état des indemnités des élus du Conseil départemental de l'Aube établi au titre de l'article L3123-19-2-1 du code général des collectivités territoriales.

Aussi, et conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous trouverez joint à cet envoi le document demandé au format numérique, ouvert et réutilisable.

J'attire votre attention sur le fait que la réutilisation d'informations publiques comportant des données à caractère personnel est subordonnée au respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. De plus, dès l'entrée en possession de ce document, vous devenez responsable du traitement de ces données. En conséquence, tout usage contraire aux principes de la protection des données à caractère personnel est susceptible d'engager votre responsabilité au titre des dispositions de l'article 82 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil départemental,  
Et par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Philippe BRUNEL